

Conseil Municipal

Lundi 14 octobre à 19h00

Mairie de Saint-Père-Marc-en-Poulet – Salle du Conseil

LISTE DES DELIBERATIONS

- **Délibération n° 2024 / 05 / 01** : 5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES :
Nomination du secrétaire de séance.
Mme Nicole KERISIT a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité.
- **Délibération n° 2024 / 05 / 02** : 5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES :
Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 Juillet 2024.
Le Procès-Verbal du conseil municipal du 10 juillet a été approuvé à l'unanimité.
- **Délibération n° 2024 / 05 / 03** : 2. URBANISME 2.2 ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION DES SOLS :
Arrêt du Plan Local d'Urbanisme et bilan de la concertation.
L'arrêt du Plan Local d'Urbanisme a été approuvé avec 14 voix pour, 1 contre et 1 abstention.
- **Délibération n° 2024 / 05 / 04** : 2. URBANISME 2.2 ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION DES SOLS :
Cession d'un bien communal à titre onéreux – 3 Rue Vauban – bien cadastré AB 72.
La cession du bien communal situé 3 Rue Vauban pour un montant de 72 500 € nets vendeur a été adopté à l'unanimité.
- **Délibération n° 2024 / 05 / 05** : 7 FINANCES LOCALES 7.5 SUBVENTIONS : **Vote de subvention exceptionnelle ANNEE 2024 – projet « jeunes péréens ».**
L'attribution d'une subvention 150 € pour une jeune péréenne dans le cadre de sa participation au 4L TROPHY a été adopté à l'unanimité.
- **Délibération n° 2024/ 05 / 06** : 7 FINANCES LOCALES 7.1 DECISIONS BUDGETAIRE : **Décision modificative – Budget SALLE.**
La décision modificative du budget salle polyvalente a été adoptée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2024/ 05 / 07** : 7 FINANCES LOCALES 7.1 DECISIONS BUDGETAIRE : **Décision modificative – Budget Principal Commune.**
La décision modificative du budget commune a été adoptée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2024/ 05 / 08** : 4. FONCTION PUBLIQUE 4.1 PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA F.P.T :
Modification du tableau des emplois au 14 octobre 2024.
La modification du tableau des emplois, et la nomination d'un agent au grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe a été adoptée à l'unanimité.

Le Maire,



Jean-François RICHEUX